Nations Unies

S/PV.4559



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4559e séance

Mercredi 26 juin 2002, à 10 h 30
New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

02-44466 (F)



La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998) 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Espagne et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šahović (République fédérale de Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; Mme Menéndez (Espagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je suis heureux de vous fournir une mise à jour des événements survenus au Kosovo depuis mon exposé devant les membres du Conseil les 16 et 24 mai.

Premièrement, je voudrais parler de l'établissement d'institutions provisoires inclusives d'administration autonome. Un fait encourageant survenu depuis le dernier exposé qu'a entendu le Conseil de sécurité est l'achèvement de la formation du Gouvernement du Kosovo, à la suite de la nomination, à la fin du mois de mai par la Coalition serbe pour le retour au Kosovo, de représentants des Serbes du Kosovo aux postes de Ministre de l'agriculture, des forêts et du développement rural et de Coordonnateur interministériel pour les retours au Cabinet du Premier Ministre.

La prise de fonctions par les représentants des Serbes du Kosovo a coïncidé avec les 100 premiers jours au pouvoir du Gouvernement. Le 12 juin, tous les membres du Gouvernement ont prêté serment, s'engageant résolument à oeuvrer pour toutes les communautés du Kosovo. Cette cérémonie de prestation de serment a marqué le troisième anniversaire de l'arrivée de la communauté internationale au Kosovo.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a continué de travailler avec les institutions provisoires d'administration autonome pour veiller à ce que tous ces organes respectent la séparation entre les responsabilités réservées et les responsabilités transférées. Comme les relations extérieures et la politique étrangère sont des pouvoirs réservés au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner a publié des directives pour les accords des institutions provisoires d'administration autonome avec les gouvernements des États et les organisations internationales. Ces directives ont été fournies au Gouvernement du Kosovo afin de veiller à ce que les actions des autorités gouvernementales kosovares soient conformes aux lois fondamentales régissant le Kosovo et tiennent dûment compte des responsabilités réservées au Représentant spécial du Secrétaire général. Les bureaux de liaison des États et les bureaux des organisations internationales au Kosovo ont également été priés de veiller à ce que leurs actions à l'égard des institutions provisoires du Kosovo soient conformes à ces directives.

und_gen_n0244466_docu_n

Parallèlement, la MINUK et les institutions provisoires d'administration autonome ont intensifié leurs consultations pendant la période considérée. Le Conseil économique et fiscal, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, a été constitué et joue déjà un rôle important de coordination des politiques économiques et fiscales entre la MINUK et les institutions provisoires.

Le Conseil a tenu ses deux premières réunions et discuté de sujets portant sur l'Agence fiduciaire du Kosovo, le fonds d'affectation pour l'épargne et les retraites du Kosovo et un projet de législation sur la gestion financière publique et sur l'obligation redditionnelle afférente.

Je voudrais dire quelques mots des élections municipales qui doivent avoir lieu le 26 octobre. Leurs préparatifs se sont poursuivis. Le 10 juin, M. Steiner a promulgué le règlement No 2002/11 sur les élections municipales au Kosovo, qui fixait un mandat de quatre ans pour les membres des assemblées municipales. La MINUK a fait porter ses efforts sur la participation de toutes les communautés aux élections à venir. Les perspectives de participation multiethnique sont encourageantes, car la MINUK a reçu un grand nombre de demandes émanant de partis politiques des communautés minoritaires afin d'être homologués pour les élections municipales. Au 14 juin, soit à mi-parcours du processus d'homologation, plus de 40 % de toutes les demandes reçues avaient été présentées par des communautés minoritaires. Il faut noter que, lors des élections municipales de 2000, seuls 26 % des candidats venaient de ces communautés.

La Mission a pris des mesures supplémentaires afin de renforcer la légalité au Kosovo. Le 18 juin, la police de la MINUK a arrêté quatre anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Le lendemain, deux autres se sont rendus à la police de la MINUK, et tous les six ont comparu devant un juge international. Des six, trois sont des membres actifs du Corps de protection du Kosovo; l'un d'eux en est actuellement suspendu. Les six hommes sont accusés de détention arbitraire et de voies de fait graves lors d'un incident survenu en juin 1999, où ils auraient battu et torturé cinq autres anciens membres de l'ALK afin de les punir d'être passés à un commandement rival, et à l'occasion d'un autre incident survenu en juin 2000, où ils auraient pénétré par effraction dans une maison et échangé des coups de feu avec ses occupants. Le 20 juin 2002, vu les chefs d'accusation afférents, un juge international a ouvert une enquête sur ces six suspects et décidé qu'ils devaient être détenus 30 jours. La MINUK a également convoqué un groupe international de juges afin d'entendre l'appel éventuel des suspects à l'encontre des ordres du juge.

Contrairement aux allégations du chef du Corps de protection de Kosovo selon lesquelles la police de la MINUK aurait abusé de la force lors des arrestations, les enquêtes internes ont indiqué que l'opération avait été menée comme il fallait, sans excès de force. À l'inverse des protestations généralisées déclenchées par l'arrestation pour crimes de guerre de trois anciens membres de l'ALK à la fin de janvier, ces arrestations récentes n'ont suscité jusqu'ici qu'une réaction publique localisée. Des centaines d'Albanais du Kosovo ont manifesté ces jours-ci à Djakovica et Decani. Dans un cas, les unités antiémeute et d'intervention rapide de la KFOR ont été déployées afin de calmer la situation. Dans un autre, la KFOR a dû tirer des coups de semonce afin de disperser une foule agressive. Les opinions reçues du public par M. Steiner lors d'un débat télévisé local ont semblé indiquer un appui général pour les actions récentes de la MINUK visant à défendre la légalité.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs opérations anticontrebande ont eu lieu avec succès pendant la période considérée. La police de la MINUK et le Service de police du Kosovo ont saisi des quantités importantes d'essence, d'alcool et de cigarettes aux postes frontières. Une fabrique illégale de cigarettes au Kosovo a fait l'objet d'une rafle qui a saisi plus de 20 tonnes de tabac et de cartons de cigarettes de contrefaçon. Le poste de contrôle de la Porte 1 utilisé par les services de douane de la MINUK, de la police de la MINUK et de la KFOR, situé aux limites septentrionales du Kosovo, a été rapproché de la frontière administrative afin d'éliminer l'utilisation par les contrebandiers de la zone du no man's land à la frontière.

Dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau, la MINUK a signé le 31 mai un Protocole sur la coopération policière avec les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie dans le cadre de la stratégie de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Ce Protocole facilitera les échanges d'informations entre la police de la MINUK et ses homologues serbe et yougoslave et permettra une coopération renforcée concernant l'encadrement des retours, la surveillance des

mouvements entre les frontières administratives et l'identification des personnes disparues. La MINUK a également lancé des négociations avec les autorités pertinentes en Albanie et au Monténégro pour mieux développer la coopération policière et judiciaire régionale. Lors de la réunion du Processus de coopération de l'Europe du sud-est à Belgrade le 19 juin, M. Steiner a proposé de créer des mécanismes de coopération régionale renforcée contre la criminalité organisée et le terrorisme dans la région. Ses propositions ont reçu un accueil favorable de la part des participants.

J'en viens à la question très importante du retour durable. Des rapatriements spontanés se sont produits dans différentes localités du Kosovo, portant ainsi le nombre total des retours à 874 dans les cinq premiers mois de 2002, dont 43 % sont des retours de Serbes du Kosovo.

À la fin mai, le Conseiller principal chargé des retours est arrivé au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à la suite de sa désignation, dont j'ai déjà parlé, par la Coalition serbe pour le retour au Kosovo. Il a démissionné de son siège à l'Assemblée du Kosovo afin d'assumer cette fonction. Travaillant au sein de la MINUK et du Gouvernement, respectivement, le Conseiller principal et le Coordinateur interministériel aux rapatriements s'efforceront de favoriser les retours et de stabiliser les communautés minoritaires au Kosovo, endiguant ainsi leur exode. Nous espérons également que leur présence à la MINUK et au Gouvernement renforceront la crédibilité du programme de rapatriement aux yeux des personnes déplacées et des réfugiés.

À la suite de la publication du document théorique sur le droit à un retour durable par M. Steiner fin mai, la MINUK a multiplié les efforts à la base afin d'appuyer le retour des minorités. Des groupes de travail municipaux sur le rapatriement ont été établis dans 24 des 30 municipalités, sensibilisant ainsi les autorités locales à la question des retours. La MINUK a également travaillé avec le Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie/Serbie pour le Kosovo et d'autres acteurs afin de contacter les personnes déplacées en Serbie même par des réunions publiques et des systèmes d'information par Internet. L'emploi des médias afin de toucher les personnes déplacées a également été facilité par des accords conclus pendant une conférence de deux jours sur la manière de combler le fossé de l'information, qui a eu lieu à Pristina les 28 et 29 mai, avec des représentants de la presse du Kosovo, du Monténégro, de la Serbie et d'autres parties de la région.

(*l'orateur poursuit en français*)

J'aimerais maintenant évoquer les problèmes liés à la liberté de mouvement. Un autre résultat de la réunion du Groupe de travail de haut niveau le 31 mai a été la conclusion d'un accord technique entre la MINUK et les chemins de fer serbes pour l'extension du réseau ferré entre Belgrade et le Kosovo. La première liaison ferroviaire entre Lesac – la première gare du Kosovo quand on entre au Kosovo par le nord – et Belgrade aura lieu le 27 juin. La mise en oeuvre pratique de cet accord est susceptible d'améliorer la liberté de mouvement des Serbes du Kosovo, en même temps qu'elle contribuera au développement économique à long terme du Kosovo.

La liberté de mouvement plus généralement a également été renforcée grâce à des décisions prises par des États voisins. C'est ainsi que le Gouvernement albanais a adopté unilatéralement une décision pour alléger les exigences de contrôle pour les habitants du Kosovo à la frontière; désormais les résidents du Kosovo pourront entrer en Albanie par la voie terrestre soit avec la carte d'identité de la MINUK au lieu d'un passeport national, ou des documents de voyage émis par la MINUK. Il est également à noter que le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a adopté une décision visant à abolir l'exigence de visa pour les détenteurs de documents de voyage émis par la MINUK.

Je voudrais également faire quelques observations sur la question des disparus. Le Représentant spécial, M. Steiner, a encouragé la poursuite d'un dialogue entre les associations de disparus au Kosovo et en Serbie proprement dite, ce qui est considéré comme essentiel pour faire des progrès sur cette question très sensible. C'est ainsi que le 22 juin, M. Steiner a pu organiser une rencontre où étaient réunis des représentants de familles de disparus serbes et albanais du Kosovo. Malgré les difficultés évidentes d'une telle rencontre, il est remarquable que les deux côtés se soient mis d'accord pour coopérer dans une entraide mutuelle. La MINUK continuera à tenir de telles réunions interethniques sur cette question, qui touche si fondamentalement les deux communautés concernées.

La MINUK a également commencé des préparatifs pour procéder à des exhumations au Kosovo, dans les sites où sont enterrées des victimes, afin d'identifier les restes. Des préparatifs semblables sont en cours en Serbie proprement dite. Le nombre des identifications au Kosovo pour les premiers mois de 2002 a déjà dépassé le nombre des identifications pour la totalité de 2001. Ceci est le résultat d'une coopération renforcée entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission internationale des personnes disparues, et c'est aussi le résultat de la restructuration de la MINUK dans ce domaine.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la relance de l'économie du Kosovo. Le règlement établissant l'Agence fiduciaire du Kosovo (*Kosovo Trust Agency*) et la chambre spéciale de la Cour suprême qui lui est associée est devenu loi le 13 juin. Cette nouvelle Agence aura la capacité de vendre des actifs commerciaux, actuellement à la disposition d'entreprises soumises au régime de la propriété collective, à de nouveaux propriétaires dans le cadre de procédures transparentes, et le produit de ces ventes sera conservé par l'agence dans un fonds fiduciaire jusqu'à ce que les créanciers aient pu faire valoir leurs droits devant le juge. L'Agence fiduciaire du Kosovo pourra également prendre le contrôle de certaines entreprises d'État et fournisseurs de services publics.

On note, dans le domaine économique aussi, des améliorations significatives dans les services bancaires qui sont offerts au Kosovo, y compris des les parties du Kosovo où habitent des minorités. C'est ainsi que le 15 juin, la première succursale bancaire dans une zone habitée principalement par des Serbes a été ouverte à Zvecan dans la région de Mitrovica. Cette succursale de la Banque américaine du Kosovo (*American Bank of Kosovo*) opérera principalement en euros, mais elle aura également la capacité de faire des opérations en dinars yougoslaves. La Banque pour la micro-entreprise (*Microenterprise Bank*), a l'intention d'ouvrir des distributeurs de billets dans un certain nombre d'enclaves où vivent des minorités.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la situation à Mitrovica. La MINUK reste pleinement engagée à mettre en oeuvre une politique de réunification de la ville de Mitrovica. Le Représentant spécial a expliqué clairement ses intentions dans un certain nombre de déclarations publiques, à l'occasion de ses visites récentes aussi bien dans les parties nord que sud de Mitrovica. La MINUK et la KFOR ont continué de mettre en oeuvre une série d'initiatives pour aller à la rencontre de l'exigence des Serbes du Kosovo de bénéficier de conditions de sécurité adéquates et des services qu'une ville unifiée doit pouvoir leur donner sans l'existence de structures parallèles. Parmi les mesures récentes mises en oeuvre par la MINUK, je citerai le doublement des effectifs de police de la MINUK dans la partie nord de Mitrovica, qui est accompagné d'un renforcement de l'action de la KFOR, et le lancement d'une campagne publique visant à promouvoir la participation de Serbes dans le Service de police du Kosovo, ainsi que des discussions avec les dirigeants albanais du Kosovo pour qu'ils apportent leur soutien à cette participation.

Le Président Kostunica et le Ministre des affaires étrangères Svilanovic ont exprimé à M. Steiner leur soutien d'une politique de tolérance zéro du crime dans tout le Kosovo, y compris à Mitrovica-Nord.

Pour terminer, je voudrais souligner que les arrestations récentes de suspects relativement à des affaires remontant à juin 1999 et à juin 2000 sont une illustration de cette politique de tolérance zéro à l'égard du crime, et sont un signe clair que personne n'est au-dessus de la loi. Les crimes au Kosovo ne touchent pas seulement directement les victimes qui en sont l'objet; ils touchent le Kosovo tout entier. L'appui qui doit être donné à la MINUK dans son combat contre la criminalité par le biais d'enquêtes conduisant à des arrestations, du développement d'une capacité locale de la police et de la justice, d'une meilleure collecte de l'information sur les crimes et aussi d'une meilleure collaboration de la population pour apporter des informations utiles à la police du Kosovo sur les crimes, bénéficiera à l'ensemble des habitants du Kosovo.

Je voudrais aussi souligner à cet égard que, le crime ne connaissant pas de frontières, la coopération régionale joue un rôle important dans la lutte contre la criminalité. C'est seulement en travaillant ensemble dans un contexte régional pour promouvoir coopération, coordination et dialogue, que la règle de droit se consolidera au Kosovo. Le respect de cette règle de droit fait partie du processus de normalisation, de retour à la normale du Kosovo. C'est ce processus qui conduira le Kosovo vers une société équitable, vers une société juste, où toutes les communautés pourront

s'épanouir sur le plan politique et institutionnel aussi bien que dans le domaine économique et social.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Guéhenno pour cet exposé complet.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de son exposé clair et très complet.

Il y a deux mois, en avril, nous avons fait ici un examen global de la situation au Kosovo. Selon nous, ce que nous venons d'entendre montre qu'en deux mois, certaines mesures pratiques ont été prises qui visent à atteindre encore davantage les objectifs de la résolution 1244 (1999). Nous soulignons en particulier la confirmation des candidats de la Coalition serbe pour le retour à des postes dans l'administration du Kosovo. Nous devons également encourager les efforts que déploient la MINUK et les forces du Kosovo pour renforcer la primauté du droit et l'administration de la justice, y compris les enquêtes sur des crimes commis par les combattants de la soi-disant Armée de libération du Kosovo, dont vient de nous parler M. Guéhenno. Si j'ai bien compris, au moins une des personnes arrêtées est bien connue, M. Haradinaj. Il y a plus d'un an, dans cette même salle, ma délégation a fait circuler des informations montrant que la KFOR était déjà en possession de données réaffirmant l'implication de cet individu dans des crimes. On aurait donc pu prendre une décision bien avant. Enfin, mieux vaut tard que jamais et nous tenons à renouveler nos encouragements à l'action de l'ONU et de la MINUK.

Nous tenons aussi à souligner l'exemple de paix et de tolérance religieuse donné par M. Steiner, Chef de la Mission, et par le Premier Ministre, M. Rexhepi, qui ont participé au service pascal orthodoxe dans le patriarcat de Peć. C'est bien ce qui manque si cruellement dans les relations actuelles entre les représentants des différents groupes ethniques au Kosovo.

Nous notons également les progrès de l'enquête sur les personnes disparues et nous invitons toutes les collectivités administrées par la MINUK à coopérer à ces efforts.

Nous soutenons les efforts de Belgrade et de la MINUK pour trouver une solution aux problèmes de Mitrovica. Il semble que ces efforts commencent à porter leurs fruits. À notre sens, la proposition de décentralisation des autorités faite par le Vice-Premier Ministre serbe, M. Čović, prouve bien que Belgrade cherche vraiment une solution constructive à ce problème. À cet égard, je tiens à redire qu'on ne saurait trouver de solution au problème de Mitrovica dans la violence.

Cependant, tout en constatant les mesures positives prises, nous devons noter que les problèmes essentiels d'un règlement de la question du Kosovo n'ont guère été réglés – je veux parler de la nécessité d'assurer la sécurité de tous les habitants de la province et d'instaurer une atmosphère réellement propice à un retour massif des minorités. Je fais également référence à la poursuite de la lutte contre la criminalité organisée et l'extrémisme sur la base des décisions prises par le Représentant spécial. Bien sûr, nous avons encore des problèmes sociaux et économiques urgents à régler aussi.

Tout cela est du ressort de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, du Conseil de sécurité et du Représentant spécial. Mais il faut vraiment intensifier les efforts pour atteindre les objectifs fixés. Les points de repère présentés il y a deux mois lors de notre réunion avec M. Michael Steiner sont en fait autant de tâches à accomplir pour rétablir dans la province des conditions propices à un retour à la normale pour tous. Je tiens une fois encore à souligner que ces points de repère ne peuvent en aucun cas être considérés comme un plan de campagne menant à l'indépendance du Kosovo. Nous nous étions mis d'accord sur ce point lors de notre réunion d'avril avec M. Steiner.

Nous appuyons les efforts tendant à l'acquisition d'une expérience positive d'autonomie et à l'instauration de relations solides et saines entre Belgrade et Pristina. C'est une politique qui doit apparaître concrètement dans les activités de la Mission des Nations Unies au Kosovo. Nous demandons également au Représentant spécial et à tous ses collègues de faire énergiquement barrage à toute velléité d'utiliser les points de repère pour lancer des slogans d'indépendance, ainsi qu'à toute action provocatrice comme la fameuse décision adoptée par l'Assemblée du Kosovo en mai dernier, ces décisions n'ayant bien sûr aucune force de loi. Il importe également de poursuivre le suivi des activités du Corps de protection du Kosovo.

Il faut également régler définitivement la question de la démarcation des frontières, conformément à l'Accord du 23 février 2001 entre la République fédérale de Yougoslavie et la Macédoine. Les responsables de la Mission des Nations Unies au Kosovo doivent se rendre compte de la légitimité incontestable du processus de démarcation et de la frontière elle-même; ce processus a d'ailleurs l'appui du Conseil de sécurité. Il ne reste à résoudre que des aspects techniques pour l'application de l'Accord bilatéral entre deux États souverains, accord qui a reçu le plein appui du Conseil de sécurité. Bien sûr, ces aspects techniques doivent être réglés entre les autorités de la Yougoslavie et de la Macédoine. En ce qui concerne la partie kosovare de la frontière, c'est à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo de s'en charger. Nous estimons que M. Steiner devrait maintenant accélérer le commencement des travaux sur la démarcation de la frontière entre la Yougoslavie, la Macédoine et la partie kosovare de cette frontière.

Nous rappelons également qu'à notre séance d'avril, tant M. Michael Steiner que M. Nebojša Čović avaient lancé l'idée de l'envoi d'une nouvelle mission au Kosovo par le Conseil de sécurité. En examinant cette idée, il faudra bien sûr que nous envisagions le moment idoine pour cette mission, qui pourrait donner au Comité une idée plus précise et plus complète de la situation réelle dans la province et de la dynamique de son évolution.

M. Diallo (Guinée) : L'examen périodique de la situation au Kosovo demande l'engagement du Conseil d'oeuvrer à la recherche d'une solution au dénouement de cette question qui demeure un autre sujet de préoccupation. Les derniers développements de la situation sur le terrain, tels que décrits par M. Jean-Marie Guéhenno, contiennent des informations fort utiles, dont nous le remercions.

La séance publique du Conseil du 24 avril 2002 nous a permis d'évaluer les progrès réalisés et les défis à relever. Comme nous l'avons dit précédemment, le succès du processus de paix au Kosovo est tributaire de la prise en compte des intérêts de toutes les composantes et catégories de la province, ainsi que des objectifs de stabilisation régionale. À cet égard, nous prenons bonne note du serment fait par les membres du Gouvernement de servir les intérêts de tous les Kosovars.

La nomination de M. Nenad Radosavljevic, auprès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), comme responsable des questions de rapatriement et de l'intégration effective des minorités ethniques, constitue, de l'avis de ma délégation, un motif d'espoir en vue du règlement de la question des réfugiés. Aussi, ma délégation se réjouit-elle des résultats de l'entretien du 28 mai 2002, à Pristina, entre M. Steiner et M. Čović sur les questions de Mitrovica et du retour des réfugiés. Nous encourageons la poursuite de ces contacts afin de trouver une solution aux problèmes en suspens.

Par ailleurs, la remise en cause par l'Assemblée du Kosovo de l'Accord frontalier conclu en février par les autorités yougoslaves et celles de l'ex-République yougoslave de Macédoine a suscité une vive préoccupation de la communauté internationale. Ma délégation voudrait ici renouveler son appui aux déclarations faites par le Président du Conseil de sécurité, les 22 et 24 mai 2002, et inviter les parties à privilégier le dialogue. Nous prenons note de l'engagement de M. Steiner à mettre en oeuvre les règlements sur la branche exécutive des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. Nous souhaitons que les actes ainsi promulgués soient respectés.

Nous nous félicitons de la prise de fonctions du premier Cabinet ministériel du Kosovo, marquant ainsi la mise en place d'un véritable gouvernement multiethnique dans la province. Nous espérons que cette institution assumera les responsabilités qui sont les siennes en vue d'édifier une société démocratique, respectueuse des lois et des différences ethniques.

Sur un autre plan, l'organisation des élections municipales, prévues en octobre prochain, mérite l'attention. Nous apprécions positivement les informations, qui viennent de nous être communiquées par M. Guéhenno quant à la volonté des différentes ethnies de faire de ces élections un succès. Nous encourageons cet élan et formons l'espoir que les nouveaux élus contribueront positivement à la résolution des différents problèmes qui sont de leur ressort.

Je ne saurais terminer sans renouveler les différents appels de ma délégation, et souligner que, premièrement, les dirigeants du Kosovo doivent davantage travailler de manière constructive et

coopérer pleinement avec la MINUK et la KFOR pour le respect de l'égalité et l'avènement d'un Kosovo multiethnique dans un environnement socioéconomique et politico-culturel viable. Deuxièmement, l'instauration d'un climat de sécurité est tributaire de la mise en place effective d'un programme de réconciliation axé sur la tolérance et le respect mutuel, prenant en compte les intérêts de tous les Kosovars. Troisièmement, le renforcement de la coopération entre les élus du Kosovo, la MINUK et les autorités de Belgrade constituera également un gage de confiance pour la poursuite des actions engagées.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour son exposé exhaustif qui nous a informés sur la situation actuelle au Kosovo.

Le fait que notre délégation ait occasionnellement fait part de ses réserves quant à la tenue de séances publiques régulières sur le Kosovo, au moins parce que cette pratique ne semble pas s'appliquer à toutes les autres opérations de maintien de la paix importantes, n'est pas un secret. Nous semblons faire cela pour le Kosovo et non pas pour les autres. Assez étrangement, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'est même pas l'opération de maintien de la paix la plus onéreuse de l'Organisation des Nations Unies. J'étais justement en train de regarder un document de la Cinquième Commission dont nous avons été saisis il y a trois semaines – A/C.5/56/45 – qui indique les crédits ouverts pour les opérations de maintien de la paix pour la période 2002-2003. L'opération de maintien de la paix la plus onéreuse qui y est citée est la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dont le budget s'élève à 699 millions de dollars. La deuxième opération de maintien de la paix la plus onéreuse est la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui bénéficie d'un financement de 608 millions de dollars par an. La MINUK occupe actuellement la troisième position, avec 344 millions de dollars par an. Le Timor oriental est descendu à la quatrième position. Alors, pourquoi portons-nous, d'une certaine manière, une attention plus importante au Kosovo?

Dans le même temps, un autre fait paradoxal concernant le Kosovo est que nous tenons des débats publics sans que le public ait un droit de regard. Il semble que nous ayons à chaque fois une idée générale de la situation au Kosovo, mais il me semble que nous n'évaluons que très peu les tendances à long terme et nos orientations concernant le Kosovo. C'est la raison pour laquelle je pense que les membres qui nous ont entendu nous exprimer sur le Kosovo avant ont remarqué que nous posons toujours la même question : où allons-nous?

Si nous sommes heureux de nous exprimer aujourd'hui, c'est parce que, d'une certaine manière, la réponse nous a finalement été donnée, d'abord, à l'évidence, par M. Steiner qui s'est exprimé devant le Conseil il y a deux mois. Évoquant ce processus de repères, il a dit :

> « Atteindre ces repères est un objectif en soi. Le Kosovo ne pourra progresser vers une société équitable et juste que lorsque ces conditions préalables minima seront remplies et que lorsque les changements intervenus au sein des institutions seront viables à long terme sans bénéficier même d'une présence internationale.
>
> Je propose ceci au Conseil en tant que stratégie de sortie qui, en réalité, est une "stratégie d'entrée" dans le processus d'intégration européen. Les repères complètent les conditions préalables auxquelles le Kosovo doit satisfaire afin de pouvoir faire partie intégrante du processus de stabilisation et d'association. » (*S/PV.4518, p. 4 et 5*)

La bonne nouvelle est que M. Steiner ne s'est pas arrêté à ce qu'il a dit dans ces deux paragraphes. Il est en fait allé encore beaucoup plus loin et a publié un article dans *Focus Kosovo,* qui nous a heureusement été distribué ce matin et que je lisais justement ce matin avant que le débat ne commence. Ce qu'il dit dans ce remarquable document vaut la peine d'être cité :

> « L'une de mes principales responsabilités dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 est de concevoir un processus permettant de déterminer le statut futur du Kosovo. Nous ne pourrons pas arriver à ce stade tant que la société kosovare et ses institutions ne montreront pas qu'elles sont prêtes. Par conséquent, il convient que nous énoncions très clairement ce qui est nécessaire afin d'atteindre cet objectif. C'est la raison pour laquelle j'ai formulé un certain nombre de repères permettant d'identifier ce qu'il convient de faire avant de pouvoir entamer le

> débat sur le statut du Kosovo. Le Kosovo ne pourra s'acheminer vers une société juste et équitable que lorsque ces conditions minimales seront remplies. D'abord, les normes, et ensuite, le statut. Ces normes reflètent également celles qui sont nécessaires pour envisager l'intégration du Kosovo en Europe. Cela représente, d'une part, les débuts d'une stratégie de sortie pour la communauté internationale mais c'est d'autre part également une stratégie d'entrée en Europe. » (*Focus Kosovo*, avril 2002, p. 5)

Ce que je trouve également particulièrement remarquable est qu'il va au-delà d'une description générale et qu'il énonce d'une manière extrêmement détaillée toute une série de repères, ce qui n'a jamais probablement été fait pour aucune opération des Nations Unies. Il y évoque notamment le fonctionnement des institutions démocratiques, la primauté du droit, la liberté de mouvement, la réintégration, et même une question aussi délicate que le dialogue avec Belgrade, quand il parle de relations normales avec Belgrade et en fin de compte avec les autres régions voisines.

Je ne sais pas si le Conseil de sécurité a pour pratique d'envoyer occasionnellement des lettres de félicitations, mais je pense que M. Steiner mérite d'être félicité pour avoir énoncé si clairement ces repères. Bien sûr, je ne suis pas en train de dire que les autres représentants spéciaux du Secrétaire général ne font pas également un excellent travail. Sergio Vieiro de Mello a accompli du bon travail. Mais il importe de féliciter les responsables lorsque ceux-ci font vraiment du bon travail.

Également important : si ce type d'approche innovatrice s'avère utile au Kosovo, la question qui se pose est de savoir si nous pouvons l'appliquer à d'autres opérations également. Je dis cela bien sûr parce que je sais que le Kosovo n'a pas été un des dossiers les plus probants du Conseil de sécurité. Je pense que des opérations comme le Timor oriental, la Sierra Leone et peut-être la Bosnie-Herzégovine méritent d'être félicitées pour leur grande réussite, comme nous l'avons dit lors de la session récapitulative en décembre dernier. Mais nous avons ici, avec ce fait nouveau, une innovation qui est en fait très efficace et constructive et qui, nous l'espérons, sera partagée avec d'autres.

Je voudrais également ajouter que lorsque M. Steiner a présenté ces repères, il ne l'a pas fait de façon mécanique. Il les a véritablement inscrits dans une vision beaucoup plus large qu'il avait pour l'avenir.

Je citerai quelques remarques qu'il a faites dans cet article qui, en un sens, constitue une toile de fond pour ces repères. Il cite le poète soufi, Jelaludin Rumi, qui a écrit que « Certaines personnes disent qu'il n'y a pas de route vers la montagne et qu'il n'y a d'ailleurs pas de montagne. » M. Steiner ajoute ensuite :

> « Pour moi, la montagne, dont l'existence était remise en question par tous ceux qui avaient voté lors des élections de novembre, c'était un Kosovo pacifique et autonome. La route qui menait à cette montagne, c'était la mise en place d'un gouvernement et d'une éthique civique engagés sur la voie d'un pluralisme culturel et de l'état de droit. Heureusement, les événements des trois derniers mois ont prouvé sans l'ombre d'un doute que la montagne et la route qui y mène existent bien [...] Mais cette montagne appartient également à la chaîne qui constitue l'Europe. Certes, elle est parfois coupée du reste de la chaîne par les intempéries qui font que les autres montagnes semblent inaccessibles. Mais le climat ne peut pas modifier les éléments de base de la géographie; toutes les routes menant au Kosovo passent par l'Europe » (*p. 4*).

Il énonce donc une vision plus large de ce que nous devrions faire au Kosovo.

J'espère que lors des futurs débats sur ce sujet, puisque nous allons nous réunir chaque mois pour débattre du Kosovo, nous réfléchirons à ces repères et à la vision de M. Steiner, ainsi qu'aux progrès que nous sommes en train de réaliser quant à la façon d'atteindre les objectifs qu'il nous a énoncés.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de sa mise à jour.

Je voudrais simplement faire quelques observations. Tout d'abord, je voudrais noter que les nouvelles sont bonnes, et que la situation progresse, comme M. Guéhenno l'indique dans son exposé. Tous les problèmes continuent d'exister, mais nous constatons un mieux sur la voie que nous avions tracée il y a quelque temps et que M. Steiner a aidé à mettre

dans un cadre de travail, comme l'a souligné l'Ambassadeur Mahbubani.

Les États-Unis appuient les efforts continus déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour maintenir l'état de droit et sa notion de « tolérance zéro ». Nous saluons la nouvelle faisant état des arrestations de la semaine dernière qui constituent véritablement une mesure positive en faveur du renforcement de l'état de droit et de la promotion d'un environnement sûr au Kosovo et qui, nous continuons de le croire, sont la base essentielle à tout progrès.

Un autre fait encourageant est l'arrivée au Kosovo la semaine dernière de Susan Carnduff, qui sera chargée de conduire les élections municipales du 26 octobre. Nous lui souhaitons à elle et à la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo de réussir dans leurs efforts au cours des prochaines semaines précédant le vote. Beaucoup de travail les attend.

Nous appuyons les efforts de la mission de l'OSCE au Kosovo visant à assurer une large inscription et participation, y compris de la part des Serbes et des autres minorités, à ces élections. Ce vote sera particulièrement important, car les élus municipaux auront un mandat de quatre ans. En outre, il n'y aura pas de sièges réservés aux minorités. Nous saluons la disposition prévoyant une représentation appropriée des femmes dans les listes des partis.

Enfin, je voudrais simplement exprimer de nouveau notre appui au travail du Représentant spécial, M. Steiner. Nous notons en particulier que sa promulgation du règlement de l'Agence fiduciaire du Kosovo permet au processus important de privatisation au Kosovo d'aller de l'avant. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport trimestriel du Secrétaire général en juillet.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de son exposé sur la situation au Kosovo et sur les progrès réalisés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Ma délégation a noté avec satisfaction la formation du Cabinet des institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo. Ses membres ont pris leurs fonctions le 12 juin dernier. Avec la formation de ce gouvernement pluriethnique issu des élections de novembre, un pas très important a été fait vers la réconciliation au Kosovo. Il convient de faire remarquer qu'au moment de prendre leurs fonctions, le Premier Ministre, les autres ministres et le Coordonnateur interministériel chargé du retour des réfugiés et des personnes déplacées se sont engagés à oeuvrer dans l'intérêt de tous les habitants du Kosovo sans aucune discrimination.

Nous nous félicitons également des mesures adoptées par la MINUK pour encourager le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs communautés d'origine dans des conditions véritablement propices à leur réinsertion. Je fais allusion en particulier au document de la Mission où sont énoncés les principes du droit à un retour durable de ces populations. Je fais également référence à la création dans le Gouvernement du Kosovo d'un poste de coordonnateur interministériel pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées, qui aurait rang de ministre. De même, nous jugeons positive la nomination d'un nouveau Conseiller principal sur les retours au Bureau de la MINUK chargé des retours et des communautés qui doit appliquer le principe du droit à un retour durable. Le fait que ces deux postes sont désormais occupés par des représentants de la minorité serbe est positif et confirme à cette population qu'elle fait partie du Kosovo.

Quels que soient les futurs élus, ils ne doivent pas oublier que l'ethnie majoritaire et la principale minorité ne sont pas les seuls habitants du Kosovo et qu'elles n'ont pas été les seules victimes du conflit récent et des représailles ethniques. Il y a d'autres minorités. Traditionnellement, certaines ont été marginalisées, et leurs droits doivent être respectés, quelle que soit leur représentation à l'Assemblée du Kosovo et dans les institutions provisoires d'administration autonome.

S'agissant de la situation en matière de sécurité au Kosovo, ma délégation a lu avec intérêt le rapport mensuel de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), pour la période allant du 1er au 30 avril. Ce document nous appris que la situation en matière de sécurité pendant ce mois est restée calme et stable, à l'exception d'incidents et de troubles isolés survenus à Mitrovica le 7 avril. La situation qui prévaut à Mitrovica entrave la réconciliation et constitue un exemple de division et de tension ethnique

quotidienne pour le reste de la province. Il faut y trouver une solution en trouvant la volonté politique de mettre fin à cette situation par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons des efforts déployés par la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie pour trouver une solution.

Enfin, ma délégation voudrait indiquer qu'elle accorde une très grande importance aux élections municipales qui doivent se tenir en octobre de cette année. Il est indispensable que le plus grand nombre possible d'électeurs participent à ces élections, en particulier les minorités. Nous avons le précédent tout récent des élections de novembre 2001 auxquelles la minorité serbe avait décidé de participer, preuve de sa confiance en la possibilité de créer une société pluriethnique. Nous demandons que cette attitude se poursuive. Une large participation électorale engendrera la confiance parmi tous les groupes dans un État fondé sur la primauté du droit, condition préalable à une coexistence pluriethnique démocratique.

M. Tafrov (Bulgarie) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur le Kosovo. Le Conseil a raison de se pencher régulièrement sur le dossier kosovar, vu la gravité de la crise que nous avons connue il n'y a pas si longtemps, et la nécessité de suivre de près l'évolution de la situation, qui – comme on l'a entendu lors de l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, du reste fort concret et utile – tout en restant calme et stable, est quand même une situation en demi-teinte. La stabilité est malheureusement loin d'être acquise une fois pour toutes.

En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc à quelques commentaires à titre national.

Nous nous félicitons de l'évolution politique au Kosovo, qui va dans le bon sens. Je pense notamment à la nomination de ministres d'origine serbe. Mais il nous semble maintenant que l'heure est venue pour les autorités kosovares, avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de se concentrer sur la solution des problèmes quotidiens pratiques de tous les habitants de la province.

La Bulgarie forme l'espoir que les élections locales pourront avoir lieu dans le respect du calendrier établi par la communauté internationale. De ce point de vue, le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe nous paraît essentielle. La Bulgarie fera de son mieux pour que ces élections se déroulent le mieux possible, aussi bien dans ce cadre-là que sur une base bilatérale.

Nous saluons la coopération améliorée entre la MINUK et les autorités de Belgrade qui permet de trouver des solutions pratiques très utiles aux problèmes du Kosovo, dans le cadre et dans l'esprit de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour saluer l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, notamment son action en faveur d'une mise en oeuvre stricte de la résolution 1244 (1999). On a tous en mémoire cet épisode fâcheux où il a dû, avec le soutien du Conseil, déclarer nulle et non avenue une décision de l'Assemblée kosovare qui allait au-delà du cadre de ses compétences et qui avait créé une certaine tension avec la République de Macédoine voisine.

Les mesures entreprises par la MINUK et la KFOR pour diminuer la tension dans la partie méridionale de la province, celle qui est frontalière avec la République de Macédoine, doivent être notées et saluées. Nous pensons que la MINUK et les autorités macédoniennes continueront à trouver des solutions pratiques concernant le problème frontalier, afin de soulager la vie quotidienne de la population locale. Toute tentative d'utiliser cette question à des fins politiques par des responsables politiques locaux est tout à fait inacceptable, contre-productive et va à l'encontre de la stabilité de la province et de la région tout entière. De ce point de vue, il est important que la communauté internationale et le Conseil de sécurité trouvent les moyens de convaincre les dirigeants politiques du Kosovo que le respect de la résolution 1244 (1999) et la mise en oeuvre des autres documents constitutifs du statut du Kosovo sont d'une importance primordiale.

M. Guéhenno nous a parlé des efforts de la MINUK et des autorités kosovares pour lutter contre la criminalité organisée et établir l'état de droit. On se félicite des réussites dans ce domaine, et notamment de la priorité qui est donnée à la lutte contre le trafic des êtres humains et la corruption, qui, à notre avis, sont les problèmes principaux de la province.

L'autre aspect qui nous paraît très important et qui été présent, à juste titre, dans l'exposé de M. Guéhenno, est l'économie. Il faut savoir que le

retour des réfugiés ne sera possible qu'une fois que la situation économique sera améliorée. Cette amélioration passe par les réformes économiques et, de ce point de vue, la création d'une agence fiduciaire et d'un fonds fiduciaire sont des développements extrêmement positifs. Je tiens à relever un problème qui subsiste concernant les dettes des entreprises à privatiser. À notre avis, le problème des dettes des entreprises kosovares doit être réglé en tenant compte également de leurs obligations vis-à-vis des créanciers internationaux – les dettes contractées avant 1999.

Pour terminer, je voudrais réitérer la position de ma délégation et de mon pays selon laquelle le Conseil de sécurité devrait continuer à examiner régulièrement la situation au Kosovo, et de nouveau je vous remercie, Monsieur le Président, de l'avoir fait ce mois.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais également remercier M. Guéhenno pour son exposé. Il est très important, dans le cadre de cette séance publique, de continuer de parler des efforts très valeureux réalisés par l'Organisation des Nations Unies, surtout pour accompagner un processus qui dépend des efforts réalisés dans ce cas précis, par les Kosovars eux-mêmes, l'objectif étant de parvenir, comme il a été fait mention à plusieurs reprises, à une société démocratique pluraliste qui garantira une véritable intégration multiethnique. Bien qu'il y ait des tensions, il faut dire que la situation évolue favorablement.

Je pense donc qu'il est très important de mettre l'accent sur les activités lancées par M. Steiner depuis Pristina afin de surmonter la crise survenue le 23 mai dernier lorsque l'Assemblée du Kosovo a déclaré comme nuls et non avenus les accords frontaliers conclus entre la République fédérale de Yougoslavie et la Macédoine. Nous souhaiterions réitérer notre appui aux décisions qui ont été prises par M. Steiner lorsqu'il a déclaré que ces résolutions étaient nulles et non avenues. Même si les événements du 23 mai n'ont eu aucune incidence négative sur la mise en oeuvre du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire, je pense qu'ils constituent néanmoins un fait politique très important. Nous espérons que ces faits, ces épisodes n'affecteront pas beaucoup le futur politique du Kosovo.

Nous estimons aussi que l'Assemblée du Kosovo doit se concentrer sur les activités visant à renforcer les institutions. Il est également essentiel que le Gouvernement du Kosovo continue d'appuyer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans le développement des objectifs importants en vue du rétablissement de la démocratie et de la stabilité sociale.

Parmi les progrès réalisés au cours des derniers mois, je voudrais souligner la mise en oeuvre du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire, qui a permis de créer de nouvelles institutions politiques ainsi que des processus électoraux et démocratiques. Nous savons que nombre de ces activités ont déjà été entreprises avec succès. Néanmoins, dans le cas du Bureau du Coordonnateur interministériel des retours, nous exhortons la communauté kosovare à prendre un engagement particulier envers les personnes qui retournent dans leurs lieux d'origine. À notre avis, le retour des réfugiés et leur réintégration adéquate dans la société exigent un effort spécial. Toutefois, l'expérience montre qu'il ne s'agit pas d'un processus mécanique; les réfugiés doivent être accueillis et acceptés par ceux qui habitent dans les régions où vont arriver ces populations qui ont fui précisément en raison du conflit.

En terminant, je voudrais faire une réflexion sur les efforts qui sont déployés pour lutter contre la criminalité organisée et la violence dans la région, car il s'agit d'aspects prioritaires si l'on veut instaurer des conditions favorisant la coexistence. Les accords conclus avec la force de police afin de garantir une plus grande sécurité dans la région et dans les zones limitrophes – comme l'accord qui a été signé le 31 mai dernier à Belgrade – sont des exemples de coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la Yougoslavie qui méritent d'être soulignés.

Les faits nouveaux survenus récemment montrent également qu'il y a des failles importantes au sein du Ministère de la Justice en ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée et les crimes interethniques. Je voudrais parler de deux aspects qui sont abordés dans cette revue qui nous a été distribuée. Le premier aspect est celui qui a trait à la nécessité pour l'ONU d'accélérer la nomination des juges et du personnel auxiliaire, conformément à l'appel lancé par le chef du Département de la justice de la MINUK. Il faut le dire, nous obtiendrons de meilleurs résultats si

la justice est assurée dès que possible. L'ONU doit établir une procédure plus souple pour accélérer le processus de sélection.

En outre, on a également parlé dans cette revue de la nécessité d'intégrer les minorités au système judiciaire. Il ne fait aucun doute qu'il faut tenir compte de cet appel; il faudra déployer des efforts importants, et surtout rechercher la coopération. Il vaut la peine d'insister sur ce point, et je tiens à le faire. Il faut mettre en place des mécanismes qui permettront au Gouvernement yougoslave d'être mieux disposé à participer. Nous devons espérer une plus grande collaboration de la part de Belgrade pour favoriser cette intégration. Il y a peut-être divers arguments concernant l'administration interne qui pourraient être évoqués pour éviter de favoriser une telle coopération, mais seul un système judiciaire qui est aussi représentatif que possible garantira une plus grande confiance et une meilleure sécurité juridique, et permettra d'atteindre des résultats positifs dans le domaine de la justice en cette période postérieure à un conflit.

M. Tidjani (Cameroun) : Je voudrais moi aussi remercier M. Jean-Marie Guéhenno pour son exposé, qui nous a donné une idée claire de la situation au Kosovo, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés depuis notre dernière réunion ici. La gestion du dossier au Kosovo, par la communauté internationale en général et l'ONU en particulier, a suscité et suscite toujours des espoirs et des attentes. Des espoirs, parce que nous ambitionnons de débarrasser cette région des vieux démons de la guerre, de la violence et de la haine afin d'y assurer le règne de la paix, de la sécurité et de la stabilité, de la tolérance et de la réconciliation. Ce sont là, à notre avis, les seuls vecteurs capables de générer un climat de confiance entre les parties et de recréer les conditions d'une vie meilleure et celles d'une croissance socioéconomique profitable à tous.

Des attentes, parce que nous espérons des parties concernées, une collaboration totale à la mise en oeuvre des mesures arrêtées en vue d'atteindre nos objectifs communs. Cette collaboration est indispensable et requiert de toutes les parties, et en tout temps, une attitude conciliatrice et responsable, prenant en compte les exigences de paix et de sécurité dans la région, ainsi que celles découlant de la géographie physique et de l'histoire communes.

Le 24 avril dernier, le rapport sur la situation au Kosovo que nous a présenté M. Steiner, Représentant Spécial du Secrétaire général, nous avait convaincus que nous étions sur la bonne voie, et nous imaginions même alors de nouvelles mesures en vue d'accélérer le processus du retour à des conditions de vie normale dans la région. En effet, les membres s'en souviendront, M. Steiner, après avoir décrit les progrès accomplis – élections parlementaires et présidentielles, mise en place d'un gouvernement multiethnique et de l'esquisse du service public, amélioration du fonctionnement de la police et de la justice – a, dans le cadre de la phase nouvelle de l'opération des Nations Unies, estimé que le moment était venu de transférer progressivement l'autorité au sein du Kosovo aux institutions d'administration provisoire, sans que cela n'augure du futur statut politique de cette province. Il avait alors identifié des repères de référence portant notamment sur l'existence d'institutions représentatives, efficaces et fonctionnelles, la primauté du droit, le respect du droit de tous les ressortissants du Kosovo d'y vivre, le développement d'une économie de marché consistante et un dialogue normalisé avec Belgrade et les États voisins.

Ma délégation se réjouit d'apprendre que ces repères ont commencé à prendre corps, notamment par la mise en place d'un gouvernement multiethnique engagé à travailler au bénéfice de toutes les communautés. Cela est très important pour le Kosovo. On peut aussi souligner les mesures prises pour assurer la primauté du droit, et qui bénéficient de l'appui de toutes les communautés, ainsi que pour lutter contre la criminalité et le terrorisme par le biais d'un mécanisme de coopération régional. Nous nous félicitons donc de tous ces progrès et des perspectives qui en découlent, car chaque fois que s'éteint un conflit dans une région du monde, ce sont la paix et la sécurité internationales qui en sortent renforcées.

Il faut rappeler cependant que cet élan d'optimisme ainsi que nos attentes ont connu un coup de frein brusque du fait de la résolution de l'Assemblée du Kosovo, adoptée en dehors du mandat contenu dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et en violation du Cadre constitutionnel. Cette initiative risque de fragiliser tous les résultats importants obtenus à ce jour grâce aux efforts soutenus de la communauté internationale et de l'ONU. Nous, les membres du Conseil de sécurité, devons assumer pleinement nos responsabilités. Dès lors, il nous

revient de veiller au respect et à la mise en oeuvre globale de la résolution 1244 (1999), et ma délégation pense que les propositions de M. Steiner semblent être la voie la mieux indiquée pour y parvenir. Son appel pour un soutien financier et technique en vue de capitaliser les activités passées prend toute sa valeur aujourd'hui, après l'exposé que nous a fait M. Guéhenno.

L'équilibre patiemment négocié obtenu à Dayton doit être renforcé et non érodé ou détruit. Je voudrais donc, à cet effet, remercier M. Steiner pour son engagement personnel, son opiniâtreté et les efforts inlassables qu'il déploie en vue de la restauration de la paix et de la sécurité dans la région. Je voudrais aussi l'encourager à persévérer dans cette voie tout en l'assurant de l'appui total de mon pays, à l'instar du reste du Conseil de sécurité dans son ensemble.

Nous nous félicitons, enfin, des préparatifs entrepris en vue des prochaines élections municipales, pour lesquelles on note un engouement des communautés, et notamment des communautés minoritaires. C'est le signe de la confiance et de l'espoir que les populations du Kosovo placent en la MINUK. Et c'est également la preuve que la MINUK fait du très bon travail. Je n'oublie pas, également, le dialogue interethnique engagé grâce à M. Steiner entre les familles des disparus, ainsi que le retour des réfugiés et leur réintégration, à laquelle il faut attacher une attention particulière.

Par le passé, les autorités du Kosovo ont su faire la preuve de leurs capacités d'adaptation face aux exigences de leurs responsabilités vis-à-vis de leur population, de la région des Balkans et de la communauté internationale, guidées en cela par les exigences – celles-là incontournables – de la paix et de la sécurité internationales. J'ai donc espoir qu'elles entendront positivement notre appel.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait d'abord remercier elle aussi M. Guéhenno de son exposé très instructif d'aujourd'hui sur la situation au Kosovo.

Alors que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) fête ce mois-ci son troisième anniversaire, nous tenons à rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé, et à tous ceux qui travaillent encore d'arrache-pied, pour instaurer la paix et la stabilité au Kosovo. La communauté internationale, et la MINUK en particulier, sont en droit de se féliciter des grands succès remportés depuis l'arrivée de la Mission au Kosovo. Certes, il reste encore du travail. C'est maintenant aux dirigeants locaux que revient la tâche d'édifier une société démocratique et pluriethnique fondée sur la primauté du droit.

À ce stade, la communauté internationale ne peut se désengager du Kosovo, du moins pas avant de s'être assurée de la capacité du gouvernement nouvellement établi de gérer ses affaires dans l'intérêt de tous. Avec la nomination du coordonnateur interministériel chargé des retours, le Gouvernement kosovar est maintenant pleinement constitué et reflète le caractère pluriethnique de la population. Indubitablement, ses membres, ayant prêté serment, vont devoir oeuvrer ensemble à l'avenir du Kosovo, sans aucune discrimination. Nous prenons note des progrès accomplis et encourageons les dirigeants à respecter la lettre et l'esprit de l'Accord sur le cadre constitutionnel et à se conformer à la résolution 1244 (1999).

Nous constatons avec plaisir que les ingrédients nécessaires au bon fonctionnement du système au Kosovo sont en place. D'ores et déjà, les minorités ont nommé leur représentant; les membres du gouvernement ont prêté serment à leurs postes respectifs; et des lois sont adoptées pour faciliter l'insertion des minorités ethniques dans la société. En outre, la campagne énergique de la MINUK et de la KFOR contre la criminalité et les autres activités illégales a porté ses fruits car les taux de criminalité baissent régulièrement. L'économie reprend et de plus en plus d'écoles et d'hôpitaux fonctionnent.

La tournure des événements est donc fort positive; nous espérons que cette tendance se poursuivra et que le Kosovo pourra bientôt être une zone stable et pacifique où toutes les communautés pourront participer aux institutions issues de la résolution 1244 (1999). Nous invitons les communautés minoritaires, notamment dans la région de Mitrovica, à abandonner les structures parallèles et à respecter la loi appliquée par la MINUK et la KFOR.

L'intégration régionale est un facteur important du développement du Kosovo. Le gouvernement autonome provisoire doit renforcer ses liens avec les pays voisins, et en particulier avec Belgrade. Nous estimons qu'une coopération accrue avec les autorités de Belgrade contribuera notablement à résoudre les nombreuses questions difficiles en suspens, notamment

lors des élections municipales prochaines. Nous apprécions les efforts des autorités de Belgrade pour une plus grande participation des communautés serbes et donc, un scrutin plus participatif et représentatif.

En ce qui concerne le retour des personnes déplacées et des réfugiés, les mesures prises par le Gouvernement du Kosovo et la MINUK pour encourager les retours en masse sont à noter. Maintenant que la communauté serbe est représentée au Gouvernement, elle va trouver une réponse à ses préoccupations, ce qui facilitera le retour de ses membres dans leurs foyers. Mais pour que cette tendance se maintienne, il est plus que nécessaire, à notre sens, que ce processus continue de recevoir l'aide de la communauté des donateurs.

Enfin, nous remercions particulièrement M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, des efforts louables qu'il déploie pour faire progresser le processus de paix au Kosovo. Nous convenons avec lui que les institutions du Kosovo doivent être prêtes pour permettre au Kosovo de devenir une société juste et équitable.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'abord, comme les orateurs précédents, remercier de son exposé le Secrétaire général adjoint Guéhenno.

Depuis trois ans que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) existe, un bilan de la situation s'impose afin d'améliorer encore et d'affiner nos travaux à venir. Ce faisant, il faudra donc, tout en reconnaissant les acquis obtenus, mettre l'accent sur les enseignements de cette expérience pour accroître notre efficacité future.

Depuis trois ans, la communauté internationale a certes obtenu des résultats au Kosovo. Nous reconnaissons que la MINUK, sous ses différentes directions, a accompli un travail très important. Nous avons vu, par exemple, la criminalité baisser considérablement; une société fondée sur la légalité prend forme; la minorité serbe commence à participer au gouvernement provisoire et l'Assemblée législative et le gouvernement provisoire fonctionnent normalement. En outre, la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie ont signé un document commun en vue de résoudre plusieurs problèmes. Il y a eu un échange de prisonniers de guerre entre Serbes et Albanais du Kosovo. La MINUK a également fixé des jalons, en particulier pour le retour massif des réfugiés prévu pour 2003 et 2004.

Mais je dois également souligner que nous rencontrons encore de nombreuses difficultés et que la situation au Kosovo reste préoccupante. Je voudrais souligner trois points.

Premièrement, j'aimerais évoquer les droits et les intérêts des minorités ethniques, et en particulier leur sécurité. La question de la façon dont la sécurité peut être améliorée pour faciliter le retour rapide des minorités ethniques doit encore être étudiée par le Conseil de sécurité.

Le Vice-Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie, M. Čović, a présenté à plusieurs reprises des statistiques et d'autres données décrivant les conditions de vie des minorités ethniques au Kosovo au cours des séances du Conseil de sécurité. Ce faisant, il a suscité de vives réactions de la part des personnes présentes, notamment de la délégation chinoise. Nous espérons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), dans le cadre de son mandat dans divers domaines conformément aux repères qui ont été définis, pourra pleinement tenir compte des préoccupations légitimes des minorités ethniques et oeuvrer à la résolution de leurs problèmes. La raison en est simple. Si les droits des minorités ethniques ne sont pas garantis, il ne pourra y avoir de société multiethnique et multiculturelle au Kosovo, et la MINUK ne pourra pas vraiment respecter les repères fixés.

Deuxièmement, s'agissant de la mise en oeuvre globale de la résolution 1244 (1999), nous prenons note du fait que la promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire du Kosovo a suscité des doutes, on s'est notamment demandé si la résolution 1244 (1999) a effectivement été appliquée, c'est-à-dire si l'on a réglé la question du statut du Kosovo au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Même si les élections législatives ont eu lieu comme prévu, il y a eu ensuite une impasse politique au sein de la coalition dirigeante. Lorsque M. Steiner a, en tant que Représentant spécial du Secrétaire général nouvellement nommé, pris ses fonctions, il a indiqué que sa priorité était de sortir de cette impasse politique. Mais lorsque le Gouvernement provisoire a été annoncé, avec M. Rugova comme chef de

gouvernement, M. Rugova a immédiatement fait une déclaration en faveur de l'indépendance du Kosovo, qui a eu un impact négatif sur la situation dans la région. Les décisions, qui ont été prises ultérieurement par le Gouvernement provisoire et par sa législature s'agissant du territoire du Kosovo, n'ont pas seulement porté atteinte à l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général; elles contreviennent également aux résolutions du Conseil de sécurité et à la pratique internationale. Il convient de souligner à ce stade que toute tentative visant à pousser le Kosovo vers l'indépendance n'est pas propice à la stabilité et à la paix dans la région.

Troisièmement, le règlement de la question du Kosovo exige une stratégie globale. Les élections municipales, qui se tiendront en octobre, sont actuellement l'objet de notre attention. Mais si nous ne trouvons pas de solution appropriée à des questions telles que le retour des réfugiés, les personnes disparues, la sécurité et la sûreté des minorités ethniques et la reconstruction économique, tous les progrès réalisés au niveau politique seront inévitablement sapés. Il convient donc que la communauté internationale accorde une attention similaire à la résolution des problèmes que je viens d'énoncer.

En résumé, nous espérons que le travail de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo pourra être achevé à temps afin de consolider les acquis et de répondre aux attentes de ceux qui sont vraiment attentifs au destin des divers groupes ethniques au Kosovo.

M. Levitte (France) : Merci à M. Jean-Marie Guéhenno pour son exposé très complet, comme d'habitude, sur les derniers développements de la situation au Kosovo. La France souscrit à la déclaration que le Représentant permanent de l'Espagne prononcera pendant notre débat au nom de l'Union européenne. Dans mon intervention, je me bornerai à rappeler les questions auxquelles nous accordons une importance plus particulière à titre national.

M. Steiner et son équipe méritent tous nos encouragements et notre soutien. Trois ans après l'adoption de la résolution 1244 (1999) et l'arrivée des Nations Unies au Kosovo, un chemin immense a été parcouru. La communauté internationale reste déterminée à favoriser la pleine application de la résolution et à s'assurer de son respect. Depuis la prise de fonctions du Représentant spécial du Secrétaire général, en février, des pas supplémentaires ont été faits. M. Steiner a réussi à faire des institutions de l'autonomie provisoire une réalité. Il en a favorisé la mise en place et a convaincu des représentants de toutes les composantes de la société kosovare d'y participer. Plus généralement, il a encouragé l'application du Cadre constitutionnel tout en veillant à encadrer les initiatives qui n'en ont pas respecté les dispositions. Grâce à l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), des résultats notables sont au rendez-vous.

Il convient également de se réjouir du dialogue entre le Représentant spécial et les autorités yougoslaves. Il est important qu'une relation de coopération confiante s'instaure entre la MINUK et les institutions provisoires, d'une part, et les autorités de Belgrade, d'autre part, dans le respect des compétences de chacun. La mise en oeuvre du Document commun du 5 novembre 2001 reste la pierre angulaire de cette relation et de l'application de la résolution 1244 (1999). Par ailleurs, M. Steiner a souligné l'importance du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Aucun effort ne doit être ménagé pour que ces retours puissent devenir une réalité. Leur réussite sera déterminante pour apprécier la capacité de la société kosovare à s'enraciner dans la démocratie, à éradiquer la violence et à apporter une contribution positive à la stabilité régionale. Tous les Kosovars doivent se mobiliser pour que les projets pilotés par la MINUK soient couronnés de succès. Plus généralement, cette mobilisation doit s'étendre à la restauration de l'état de droit, à l'affirmation de la justice et à la lutte contre l'impunité. Nous soutenons les actions de la MINUK en ce sens.

Le Gouvernement autonome doit s'investir dans la gestion quotidienne du Kosovo en respectant toute la résolution 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel, mais aussi rien que la résolution 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel. Les conditions du démarrage d'un travail concret sont à présent réunies. Plus de 100 jours après son investiture, le Gouvernement est au complet, avec la prestation de serment, devant M. Steiner, du Ministre de l'agriculture et du Coordonnateur interministériel pour les retours. Il convient de s'en réjouir. Il s'agit maintenant d'oeuvrer au bien-être de la population tout entière, sans distinction d'origine. Les repères, ces « benchmarks »,

évoqués par le Secrétaire général dans son dernier rapport permettront d'évaluer plus précisément les progrès réalisés par le Kosovo dans le domaine de la démocratie, de l'état de droit, de la stabilité régionale et du respect de la légalité internationale. Les responsables kosovars devront poursuivre leurs efforts dans cette voie. Il n'y a pas d'alternative : c'est la condition pour que le Kosovo se rapproche des standards européens. Toute action contraire à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel irait directement à l'encontre de cet objectif.

À cet égard, des initiatives telles que la résolution sur la protection de l'intégrité territoriale du Kosovo, outrepassant les compétences des institutions autonomes, sont nulles et non avenues. Le Conseil de sécurité et le Représentant spécial l'ont souligné récemment. De telles initiatives font obstacle à la marche du Kosovo vers la stabilité et un avenir meilleur. Il est nécessaire que le Gouvernement de l'autonomie provisoire fasse la preuve, en la matière, de son sens des responsabilités. Nous soutiendrons résolument le Représentant spécial du Secrétaire général dans ses efforts en vue de faire respecter les règles de droit. Dans cet esprit, nous appuyons la directive du 13 juin sur les accords des institutions de l'autonomie provisoire dans le domaine de la coopération internationale.

Le respect de la légalité internationale s'impose aux institutions autonomes, mais aussi aux États. Ce principe aurait dû prévaloir, s'agissant du « mémorandum d'entente » signé le 30 mai entre le Ministre de l'économie de la République d'Albanie et le Ministre du commerce et de l'industrie du Gouvernement autonome kosovar. Le Représentant spécial a justement qualifié ce mémorandum d'entente de « nul et non avenu ». La logique du processus de stabilisation et d'association lancé par l'Union européenne en faveur des États de la région veut que ces États évitent toute interférence avec les règles de droit et les efforts de la communauté internationale au Kosovo. C'est l'esprit du Sommet de Zagreb, qu'il est nécessaire d'entretenir.

S'agissant, enfin, de l'Accord frontalier yougo-macédonien, la position du Conseil de sécurité est claire. Concernant sa mise en oeuvre. Des arrangements pragmatiques, conclus par la voie du dialogue et de la coopération entre toutes les parties concernées, devraient permettre, là aussi, de faire vivre l'esprit du sommet de Zagreb.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier M. Guéhenno de son exposé, ainsi que le personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour leur assiduité à mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999). La Norvège appuie les efforts persistants du Représentant spécial Steiner pour consolider l'état de droit au Kosovo. La récente arrestation de six anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) montre que nul n'échappe à la loi. Nous demandons aux dirigeants du Kosovo de coopérer avec la MINUK pour promouvoir la légalité et les droits de l'homme au Kosovo, sur la base d'une politique de « tolérance zéro ».

La Norvège se félicite des déclarations et des gestes faits récemment, notamment par le Premier Ministre Rexhepi, pour promouvoir la concertation, la réconciliation interethnique et le retour des personnes déplacées. Nous encourageons les autres dirigeants albanais du Kosovo à suivre son exemple et à transformer les paroles et les idées en actes concrets afin que la réconciliation interethnique au Kosovo devienne une réalité.

Nous réaffirmons notre appui à l'approche du Représentant spécial du Secrétaire général. Un élément clef est l'existence d'institutions provisoires autonomes représentatives, opérationnelles et efficaces. C'est l'un des principaux défis à relever dans les prochains mois. La participation serbe est un pas dans la bonne voie. Les institutions doivent être dotées de fonctionnaires pluriethniques et politiquement neutres. Ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront fonctionner impartialement et pour le bien de tous au Kosovo.

La Norvège se félicite du document de M. Steiner sur les principes du retour durable des personnes déplacées et des réfugiés, autre élément clef. La résolution 1244 (1999) confirme le droit de tous, personnes déplacées et réfugiés, de rentrer dans leurs foyers au Kosovo. Il revient aux institutions provisoires d'administration autonome et à la MINUK de veiller à l'application de ce droit.

Notre crédibilité est en jeu. Il nous faut voir des résultats sous peu si nous espérons atteindre cette étape. En outre, il est urgent de créer des conditions qui convaincront les minorités de rester au Kosovo. Si l'on n'inverse pas leur tendance au départ, il sera impossible de réaliser des retours durables en grand nombre.

Il faut évidemment améliorer l'environnement sécuritaire. Mais il faut également aborder au plus vite la question des droits de propriété. La confusion et l'obscurité à leur propos gênent gravement les retours et empêchent les investissements économiques. La Norvège appuie les efforts de la Direction du logement et des biens immeubles à cet égard. Nous nous félicitons de l'accent placé par le Représentant spécial Steiner sur le retour des personnes déplacées, mais nous souhaiterions que l'on accorde plus d'attention et de ressources au travail de la Direction afin d'accroître son efficacité et l'instruction des cas. Ceci améliorerait les conditions de vie de milliers de personnes déplacées et incapables de rentrer chez elles.

Nous réaffirmons notre appui à l'annulation par le Représentant spécial des tentatives de l'Assemblée du Kosovo de traiter de questions extérieures à son autorité. La Norvège exhorte cette assemblée à s'attacher à atteindre les objectifs fixés par le Représentant spécial et à s'acquitter des tâches prévues dans son mandat, pour lesquelles des progrès sont requis au plus vite.

La coopération entre Pristina, représentée par la MINUK, et les institutions provisoires d'administration autonome, et Belgrade, est essentielle à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Le Vice-Premier Ministre Čović a joué un rôle constructif à cet égard. Nous encourageons Čović et le Représentant spécial Steiner à appuyer de concert les élus serbes modérés dans leurs efforts de travail constructif dans le cadre des institutions provisoires d'administration autonome.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie Jean-Marie Guéhenno de son exposé, comme toujours très utile et complet. Je serai aussi bref que possible ce matin car, comme d'autres l'ont dit, la représentante de l'Espagne fera plus tard une déclaration au nom de l'Union européenne.

Je voudrais appeler l'attention sur quelques points qui sont des priorités nationales. Tout d'abord, nous devons continuer à appuyer les priorités du Représentant spécial, Steiner, pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : renforcement de l'ordre public, progrès économiques et mise en place d'une société sûre pour toutes les communautés. Ces questions sont toutes importantes pour l'évolution du Kosovo en une société de progrès tolérante et prospère.

Au cours d'exposés et de débats précédents, nous avons parlé de l'importance de la participation des communautés minoritaires au Kosovo. Ainsi donc, la nomination d'un ministre issu de la communauté serbe à l'administration autonome est un pas dans la bonne voie. Les intérêts des communautés minoritaires du Kosovo peuvent désormais être bien représentés dans l'administration autonome.

Nous nous félicitons également de la poursuite du travail d'équipe entre Belgrade et la MINUK, notamment des récents accords ferroviaire et de coopération policière. L'inclusion de représentants de l'administration autonome de Pristina dans ce processus est essentielle. Nous l'avons dit à plusieurs reprises et nous espérons que cela se fera.

Mais ceci m'amène au point que le Secrétaire général adjoint Guéhenno et d'autres ont déjà évoqué ce matin, la question des relations internationales du Kosovo.

Il importe que le Kosovo ait de bonnes relations avec les autres entités de la région, ne serait-ce que pour promouvoir le commerce et la prospérité. Cependant, l'Assemblée du Kosovo et les institutions autonomes doivent agir à tout moment conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et au Cadre constitutionnel.

Nous avons donc été préoccupés par le récent accord de coopération commerciale entre l'Albanie et le Kosovo. La MINUK a une responsabilité patente concernant les relations extérieures du Kosovo, et nous souscrivons entièrement aux efforts de M. Steiner pour s'assurer que tout accord externe avec le Kosovo soit coordonné avec la MINUK et signé par lui.

L'Assemblée et les institutions autonomes doivent se rendre compte que tout accord signé sans la participation de la MINUK ne sera pas reconnu par la communauté internationale. L'accord avec l'Albanie devrait donc être renégocié avec la participation de la MINUK.

Pour le retour des réfugiés, le Royaume-Uni est disposé à financer des projets pour aider ce processus. Nous attendons pour agir les propositions concrètes de la MINUK. Nous encourageons autant de gouvernements que possible à s'associer à cet effort.

Enfin, autre point chronique pour le Royaume-Uni : la criminalité organisée et l'extrémisme. Le niveau actuel de criminalité organisée et d'extrémisme

au Kosovo reste profondément troublant. C'est un facteur essentiel de retard tant du développement économique et politique que du retour plus massif des réfugiés sur une échelle plus importante. Nous continuons d'appuyer des actions vigoureuses par la MINUK et la KFOR à l'encontre de ceux qui participent à de telles activités, et nous nous félicitons de ce que la MINUK ait récemment arrêté quatre suspects de crimes commis contre des Kosovars en juin 1999.

Je vais m'arrêter là, mais je fais mienne une bonne partie de la déclaration de l'Ambassadeur Mahbubani à propos de la démarche du Représentant spécial ainsi qu'à propos du matériel très utile que nous avons trouvé sur nos bureaux ce matin. Nous continuons de penser que les discussions sur le Kosovo au Conseil sont fort utiles.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres afin de remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno, de son exposé exhaustif de ce matin sur les événements récents au Kosovo.

L'Irlande appuie sans réserve, bien sûr, la déclaration qui sera faite bientôt par la représentante de l'Espagne au nom de l'Union européenne, et c'est pourquoi je ne ferai que quelques remarques qui intéressent particulièrement ma délégation à ce stade de notre discussion.

L'Irlande se félicite du regain des progrès pour assurer la participation de toutes les communautés aux institutions autonomes provisoires. L'acceptation par la coalition Povratak de ses postes du Gouvernement provisoire est particulièrement bienvenue. Il est essentiel que le Kosovo ait un gouvernement véritablement multiethnique, avec une coopération réelle entre les différentes communautés représentées.

L'Irlande félicite chaleureusement le Représentant spécial, M. Steiner du travail qu'il accomplit, y compris des priorités qu'il a indiquées et, bien entendu, de la mise au point de repères. Nous rendons hommage également, comme vient de le dire l'Ambassadeur Eldon, à la politique d'ouverture et de transparence que le Représentant spécial a mise en oeuvre depuis sa nomination.

Le Conseil de sécurité a bien dit le mois dernier que la résolution adoptée par l'Assemblée du Kosovo sur l'accord frontalier entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine était, comme l'a indiqué le Représentant spécial, nulle et non avenue. L'adoption de telles résolutions, qui a également mis en cause le document commun, ne renforce pas la crédibilité de l'Assemblée du Kosovo et crée de graves obstacles au développement du dialogue régional.

Il est donc essentiel maintenant que l'Assemblée du Kosovo se concentre sur les tâches critiques de sa compétence. Des progrès notables et urgents sont nécessaires dans les domaines suivants : éducation et santé, création d'emplois et renforcement de la légalité. Comme l'a dit M. Steiner, l'Assemblée ne doit pas se laisser distraire de ses responsabilités considérables.

Les dirigeants élus du Kosovo doivent maintenant ouvrir un véritable dialogue politique – dans et entre les différentes communautés du Kosovo qu'entre elles – pour que le Gouvernement provisoire soit bien efficace. Ce dialogue est au coeur des préparatifs des élections municipales d'octobre.

La mise à jour de ce matin par le Secrétaire général adjoint Guéhenno sur les préparatifs des élections municipales, était encourageante. Le niveau de participation au processus préparatoire, réconfortant, représente une amélioration considérable par rapport à la situation lors des élections municipales d'il y a deux ans.

Ma délégation se félicite de la réunion toute récente du Groupe de travail de haut niveau République fédérale de Yougoslavie-MINUK, tenue à la fin de mai à Belgrade. Cette quatrième réunion depuis la signature du Document commun en novembre dernier est un prélude important à une coopération accrue.

M. Steiner a brossé un tableau d'ensemble du développement futur du Kosovo, fondée sur le progrès économique, la légalité, et une société équitable et juste pour tous les peuples du Kosovo. L'accent sur la réforme et la reconstruction économiques, y compris la privatisation, sera essentiel pour assurer une stabilité réelle et durable au Kosovo.

Nous l'avons dit, le progrès vers la création d'une société fondée sur la légalité est essentiel si le Kosovo veut assurer son développement futur, et notamment il souhaite s'ouvrir de véritables perspectives européennes. La démocratie ne s'enracinera pas dans un environnement où la criminalité, la violence ou le

terrorisme fleurissent. La violence à motivation ethnique est un fléau tout particulier, et de tels incidents ne peuvent que nuire au progrès européen du Kosovo. Nous félicitons le Représentant spécial d'avoir renforcé la police de la MINUK et d'avoir introduit des règlements spéciaux face à la criminalité organisée, ainsi que de la politique de tolérance zéro qui inspire sa démarche.

L'Irlande se félicite du calme général qui règne à Mitrovica depuis les attaques contre la police de la MINUK au début d'avril. Si les tensions liées à la détention continue des personnes arrêtées à l'époque n'ont pas disparu, l'absence de nouvelles protestations de cette nature est encourageante. Mais il faut que les dirigeants communautaires locaux qui ont condamné ces attaques et d'autres actes semblables, continuent d'indiquer nettement qu'il n'y a rien à gagner par l'extrémisme. Il est essentiel que dans la partie septentrionale du Kosovo l'autorité de la MINUK soit respectée. L'Irlande appuie à fond l'accent placé par la MINUK sur le rapatriement des minorités, qui, comme la question des prisonniers, reste un problème à forte teneur émotionnelle. Comme l'a dit M. Steiner – et comme l'a dit également le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, ce matin – il y un espoir de déblocage réel sur la question des retours dans les prochaines années, et nous devons encourager tous les efforts en ce sens, tant au niveau local que régional, afin de garantir que cette occasion soit saisie.

Ma délégation est également reconnaissante à M. Guéhenno de sa mise à jour sur la question de la localisation des personnes portées disparues. La délicatesse de cette question et son importance essentielle pour la promotion de la justice en général ne sauraient être sous-estimées.

La vocation du Kosovo, c'est l'Europe. La paix et la stabilité dans le sud-est de l'Europe dépendent clairement du développement fructueux du Kosovo. Ses dirigeants doivent oeuvrer à l'édification d'une société véritablement multiethnique et démocratique afin d'assurer son progrès dans la voie de l'intégration européenne.

L'Irlande, à l'instar de ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'appuyer une intégration et une coopération régionales plus poussées par le biais du Pacte de stabilisation et le processus de stabilisation et d'association.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais faire ma déclaration en tant que représentant de la République arabe syrienne.

Comme tous les autres membres du Conseil de sécurité, la République arabe syrienne souhaite remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno de son riche exposé sur les derniers événements au Kosovo sous tous leurs aspects.

Ma délégation se félicite des événements positifs récents au Kosovo, en particulier de la création d'une administration qui comprend des membres de la Coalition serbe pour le retour. Nous estimons qu'il s'agit là d'un progrès important et d'un développement positif depuis le dernier exposé de M. Steiner le 24 avril.

Nous tenons à rendre hommage à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous pensons qu'elle continue d'agir en collaboration avec le gouvernement provisoire afin de transférer les pouvoirs en fonction des directives préparées par M. Steiner. À notre avis, la MINUK s'efforce de veiller à ce que toutes les mesures prises par le gouvernement provisoire soient conformes aux directives, repères et dispositions de la résolution 1244 (1999), ainsi qu'au Cadre constitutionnel. Nous apprécions les efforts constants de la République fédérale de Yougoslavie en coopération avec la MINUK.

Ma délégation rend également hommage à la KFOR pour sa lutte contre le trafic transfrontalier et les activités illicites des trafiquants. Nous l'encourageons à continuer de coopérer avec les polices locales, conformément aux mécanismes mis en place par M. Steiner pour combattre la criminalité régionale faire régner la légalité. Nous estimons que la lutte contre la criminalité régionale exige une coopération avec les États voisins afin de garantir l'adoption d'une démarche globale.

Nous exprimons notre satisfaction des progrès accomplis sur le plan tant économique que financier. Ma délégation encourage les efforts en cours pour rapatrier les personnes déplacées. Nous pensons que cela renforcera la stabilité au Kosovo, surtout après le retour chez elle d'un nombre important de personnes déplacées et leur participation croissante à la reconstruction de leur pays.

Nous attendons avec confiance les élections municipales qui auront lieu en octobre. Nous espérons que toutes les communautés et les minorités ethniques au Kosovo seront représentées lors de ces élections, et que la participation de tous les partis sera assurée.

Nous remercions M. Steiner et tous ceux qui travaillent au sein de la MINUK pour les efforts qu'ils continuent de déployer afin d'assurer le calme et la stabilité au Kosovo et dans les Balkans en général.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je donne la parole au représentant de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Šahović (République fédérale de Yougoslavie) *(parle en anglais)* : Avant de faire ma déclaration, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et vous féliciter d'avoir dirigé les travaux du Conseil d'une façon aussi remarquable ce mois-ci. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé qui était, comme toujours, très instructif et complet.

Le troisième anniversaire de la présence internationale au Kosovo-Metohija a récemment été célébré. Le Représentant spécial, M. Steiner, a alors parlé de façon très positive des résultats obtenus par la Mission jusqu'ici.

Certes, il y a eu des progrès dans certains domaines. Le Kosovo-Metohija n'est certainement pas le même qu'en juin 1999. Toutefois, nous devons être justes et réalistes dans notre évaluation afin d'être en mesure d'aller de l'avant. Il reste encore fort à faire et à réaliser en vue d'un retour à la normale dans la province. Nous pensons donc qu'il faut rappeler quelques faits concernant les trois années de présence de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Les récentes annonces d'une baisse vertigineuse du nombre de crimes commis et d'une amélioration de la sécurité pour les minorités n'offrent pas un portrait exact des dangers auxquels les minorités, toujours moins nombreuses, sont exposées quotidiennement. Les deux tiers des meurtres et des enlèvements de Serbes et autres non-Albanais commis depuis quatre ans l'ont été après l'arrivée des forces internationales. Très peu d'auteurs de ces crimes ont été traduits en justice, voire aucun. Tout récemment, Aleksandar Dodic, 18 ans, a été assassiné vers midi dans le marché de Vitina.

La liberté de mouvement hors des enclaves reste inexistante. Il y a quelque temps, on a dit ici au Conseil que lorsque des Serbes et d'autres non-Albanais se déplacent au Kosovo-Metohija, ils prennent des autobus sans horaire. Pour des raisons de sécurité, les dates et les heures d'arrivée et de départ sont inconnues. Cette situation persiste.

Il est impardonnable qu'on ait fait si peu de choses pour éclaircir le sort des 1 300 non-Albanais enlevés et disparus. Les biens des minorités ont été usurpés, leur patrimoine culturel détruit. Dans la ville d'Orahovac, 60 % des tombes serbes ont été profanées. Les Serbes, qui sont la plus grande minorité de la province, n'ont reçu aucune garantie que même leur langue survivrait. L'émission en langue serbe de la télévision du Kosovo dure sept minutes par jour.

Compte tenu de tout cela, il n'est pas surprenant que seules quelques centaines de Serbes déplacés – sur 226 000 au total – se soient risqués à rentrer au Kosovo-Metohija jusqu'ici. À ce rythme, le Kosovo-Metohija restera à jamais une société mono-ethnique. Nous avons donc du mal à comprendre quelles sont les possibilités de retour améliorées dont ont parlé récemment les responsables de la MINUK.

Mon gouvernement salue la création du Gouvernement du Kosovo, qui est un progrès. Les représentants de la Coalition serbe Povratak ont pris la place qui leur revenait, s'affirmant ainsi disposés à participer à l'édification du Kosovo-Metohija. Nous nous félicitons en particulier de la promesse du Premier Ministre de travailler au nom de tous les habitants de la province. La Yougoslavie s'attend à ce que cette promesse donne lieu à l'adoption des premières mesures visant à mettre fin à la situation actuelle, où les députés de la Povratak se rendent à l'Assemblée dans des blindés accompagnés d'un imposant détachement de la force de sécurité internationale.

Nous nous sentons également obligés de rappeler que l'Assemblée du Kosovo, allant à l'encontre de la résolution 1244 (1999), du Cadre constitutionnel et des positions que le Conseil a énoncées à maintes reprises, a récemment adopté une résolution rejetant l'accord sur le tracé de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine, ainsi que le document commun de la République fédérale de

Yougoslavie et de la MINUK. Mon gouvernement a exprimé sa reconnaissance à M. Steiner, qui a vite déclaré que la résolution était sans valeur juridique. Toutefois, nos préoccupations concernant les incidences politiques de cet acte demeurent, surtout depuis que les institutions provisoires ont tenté de signer un accord commercial avec l'Albanie, ce que nous condamnons fermement.

Nous convenons que le Kosovo-Metohija ne sera pas en mesure de progresser tant qu'une reprise économique n'aura pas eu lieu. À cet égard, le Gouvernement serbe a donné à la MINUK son plein appui pour les privatisations dans la province, estimant qu'il s'agit d'une condition *sine qua non* d'un développement économique stable. Après tout, nous avons nous mêmes engagé des privatisations en Yougoslavie.

Néanmoins, mon gouvernement estime que le modèle proposé par la MINUK ne respecte pas le principe fondamental de protection des créanciers. Compte tenu des nombreuses imbrications actuelles en matière de propriété et de la nécessité de construire un espace économique commun dans notre région, nous pensons qu'il importe au plus haut point que la Serbie soit associée activement au processus de privatisation du Kosovo-Metohija.

Sur un point connexe, la République de Serbie est astreint à une dette de 1,4 milliard de dollars contractée par des entités du Kosovo-Metohija. Or, parallèlement, de nombreuses banques serbes sont créancières d'entités de la province pour des sommes considérables . Pourtant, la MINUK se propose de poursuivre les privatisations, en se déchargeant de l'énorme fardeau de la dette sur une économie serbe encore fragile.

La situation à Kosovska Mitrovica a souvent été citée comme une source de préoccupation internationale. Tout en admettant qu'une solution à cette question délicate doit être convenue, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un fait qui est moins souvent mentionné. Le nord de Kosovska Mitrovica reste la seule zone urbaine pluriethnique des villes du Kosovo-Metohija, qui sont entièrement monoethniques. Sa population comprend des milliers de Serbes, d'Albanais, de Bosniens, de Turcs et de Roma.

Des mesures hâtives vers une solution bâclée pourraient provoquer un nouvel exode de Serbes, peut-être définitif. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut appliquer également à tout le Kosovo-Metohija les mêmes normes et règles pour le retour dans les villes. L'examen des différentes propositions relatives à l'organisation possible des autorités locales serait très utile pour régler le problème, en tenant compte des droits des minorités.

La communauté internationale a une responsabilité considérable au Kosovo-Metohija pour la période qui vient. La MINUK et les institutions provisoires du Kosovo devront concentrer leurs efforts sur le renforcement de la légalité, le plein respect des droits fondamentaux de tous habitants, notamment des minorités, l'édification d'une société et d'institutions pluriethniques et démocratiques, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, et l'amélioration de la situation économique. L'idée des jalons présentée par le Représentant spécial du Secrétaire général dans sa déclaration d'avril au Conseil suppose la fixation de certaines normes, dans ces domaines et dans d'autres, qu'il faudra satisfaire à l'avenir. Mais le jalon le plus important sera un changement d'attitude de la majorité, permettant de faire du retour des Serbes et des autres non-Albanais déplacés une réalité. C'est une responsabilité qui incombe aux politiciens albanais locaux, à assumer en actes et non en paroles.

Pour notre part, nous affirmons une fois de plus que nous sommes disposés à dialoguer et à coopérer à l'application de la résolution 1244 (1999), comme l'indique le document commun rédigé par la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK. Dans ce cadre, la MINUK et le Gouvernement du Kosovo peuvent compter sur tout notre appui dans les efforts déployés pour faire entrer un jour le Kosovo-Metohija dans l'Europe, ce qui est notre objectif commun.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la République fédérale de Yougoslavie de ses aimables paroles.

Je donne la parole à la représentante de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, Chypre, Malte, la Turquie, l'Islande et le Liechtenstein s'associent à cette déclaration.

Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé d'aujourd'hui. L'Union européenne appuie la détermination avec laquelle le Représentant spécial, M. Steiner, applique sa politique de jalons pour mesurer les progrès de la mise en place d'un Kosovo pluriethnique, politiquement stable et économiquement durable.

L'instauration d'une culture fondée sur la légalité, la réduction de la criminalité et de la violence et le progrès économique sont les priorités sur lesquelles doivent se concentrer tous les efforts avant d'en venir aux questions relatives au statut du Kosovo. Nous trouvons encourageant que les priorités envisagées dans le programme de travail présenté par le gouvernement provisoire à l'Assemblée aillent dans la même direction que les jalons fixés.

Nous nous félicitons de ce que les représentants de la coalition Povratak aient pris les fonctions auxquelles ils ont été nommés au sein du Gouvernement provisoire et du Bureau du Représentant spécial. La pleine participation de la communauté serbe, comme, bien sûr, de toutes les minorités du Kosovo, revêt une importance fondamentale pour le bon fonctionnement des institutions provisoires, ainsi que pour la prise en compte et la défense de leurs intérêts. Cela permettra également de stimuler le processus des retours et de promouvoir la réconciliation et les mesures de confiance entre les différentes communautés.

Nous appuyons l'accent mis par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sur le retour des minorités et nous espérons que le Coordonnateur interministériel chargé des retours et que le Conseiller principal du Bureau des retours et des communautés, qui viennent d'être nommés, joueront un rôle important dans l'élaboration de politiques vivant à favoriser les retours définitifs et à intégrer les communautés minoritaires dans la société kosovare.

Plus d'un million de personnes restent déplacées dans la région suite au conflit. On a vu, ces dernières années, que lorsque des conditions favorables sont réunies sur le terrain, particulièrement pour le retour des minorités, on peut faire des progrès rapides. Toutes les parties prenantes, dans la région, ne doivent ménager aucun effort pour mettre en place les conditions qui s'imposent, au plan législatif et sécuritaire, pour le retour de ces personnes et au plan financier pour que ces retours soient durables.

L'Union européenne reste soucieuse de la situation actuelle dans le nord du Kosovo et elle exhorte les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à encourager au respect sans conditions de l'autorité de la MINUK dans tout le Kosovo et à y contribuer. L'appui apporté aux structures parallèles de Mitrovica doit cesser et la ville doit se réunir sous la pleine autorité de la MINUK et des représentants élus de la population. La politique de jalons appliquée actuellement au Kosovo doit l'être aussi, intégralement, à Mitrovica. Il faut progresser désormais, avec l'engagement total de toutes les parties, de façon que les élections municipales d'octobre permettent enfin la nécessaire normalisation administrative.

Nous appuyons tous les efforts de la MINUK en ce sens, y compris les patrouilles conjointes commencées récemment avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans la partie nord de Mitrovica, ainsi que la mise en place de groupes de travail chargés de promouvoir les mesures de confiance.

L'Union européenne a déjà exprimé son plein appui à la décision du Représentant spécial, M. Steiner, de déclarer nulle et non avenue la résolution de l'Assemblée du Kosovo du 23 mai relative à l'« intégrité territoriale du Kosovo » et elle a exhorté les institutions provisoires à mener à bien leurs travaux dans le cadre défini par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et le cadre constitutionnel, et à concentrer leurs efforts sur le renforcement de la légalité, l'amélioration de la situation économique, notamment par la création d'emplois, et à oeuvrer pour des conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous réitérons notre plein appui à l'Accord frontalier du 23 février 2001 entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie et encourageons la MINUK et le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine à convenir rapidement de solutions pratiques aux problèmes auxquels se heurte la population et à les mettre en oeuvre. Nous sommes préoccupés par le nombre croissant d'incidents à la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Représentant spécial, M. Steiner, considère, à juste titre, que la lutte contre la criminalité et la violence sont prioritaires, de même que la garantie de la liberté de mouvement. La violence et la criminalité empêchent la démocratie de prendre racine et remettent en cause toutes possibilités d'investissements et de croissance économique. Nous appuyons la politique de tolérance zéro de M. Steiner et le félicitons pour les mesures qu'il a prises jusqu'à présent et pour les règlements qu'il a introduits afin d'améliorer la capacité de la MINUK de lutter efficacement contre la criminalité, le terrorisme, l'extrémisme et la violence. Nous nous félicitons également de l'accord conclu avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie sur la coopération policière.

Enfin, je voudrais parler du Processus de stabilisation et d'association – une démarche politique à long terme qui appuierait une réforme durable et compatible avec l'Union européenne visant à aider les pays de la région à préparer leur intégration dans l'Union européenne. Cela est devenu un élément moteur des réformes politique, démocratique et économique dans chacun de ces pays, de renforcement de la dimension régionale et d'intensification de la coopération régionale, qui vont de pair avec un rapprochement avec l'Union européenne.

Nous exhortons Belgrade et la MINUK, de même que les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, à oeuvrer avec détermination, dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, du Cadre constitutionnel et du Document commun, en vue d'atteindre les objectifs définis dans le Processus de stabilisation et d'association.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Guéhenno pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées par les membres du Conseil.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je ferai juste deux observations très brèves étant donné l'heure tardive.

Je voudrais commencer par dire que je souscris aux observations faites par plusieurs délégations quant à l'approche suivie par M. Steiner sur les repères. J'aimerais dire que je ne me contenterai pas de faire part de ces commentaires à M. Steiner, mais j'informerai également les autres missions sur cette approche, car je pense – comme l'ont dit de nombreux membres du Conseil – qu'une transparence accrue et, en conséquence, une plus grande obligation redditionnelle, contribueront à instaurer de meilleures relations entre le Conseil et la Mission et aideront les autres missions, particulièrement celles disposant d'un mandat assez vaste, à travailler de manière plus ciblée et, par conséquent, plus efficace.

Ma deuxième observation a trait à la déclaration de l'Ambassadeur de Yougoslavie. Il nous a rappelé que si beaucoup de progrès avaient été réalisés, il restait encore beaucoup à faire. À cet égard, j'aimerais dire que si nous souhaitons parvenir à l'un des objectifs de la Mission – tels que les retours et la réintégration – il conviendra de régler un grand nombre de problèmes, de la sécurité à la relance de l'économie florissante et en expansion, ainsi que les questions relatives aux unités chargées du logement et des biens, comme l'a mentionné l'Ambassadeur de la Norvège. Nous devrons faire face à de nombreuses questions, ce qui demandera non seulement l'appui politique du Conseil, mais également l'appui financier et l'attention de la communauté internationale. Je suis encouragé par l'appui que le Conseil fournit à la Mission.

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier une fois de plus M. Guéhenno pour son exposé et pour ses réponses.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.